



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



A toutes les familles.
Le 1 juillet 2024

L'uniforme scolaire arrive au Campus Provence verte

La rentrée des élèves est fixée le lundi 2 septembre 2024 à 10 h pour les classes de 4ème, 3ème et 2nde (Installation des internes entre 8 h 30 et 09 h 30). Pour les classes de premières et terminales BAC PRO, BAC TECHNO, BAC GENERAL la rentrée est fixée le mardi 3 septembre 2024 à 10h. (Installation des internes entre 08 h 30 et 09 h 30).

Les nouvelles familles seront reçues par le chef d'établissement, le lundi 2 septembre entre 10h et 11h, à proximité du foyer des élèves

Le Restaurant scolaire et l'internat sont ouverts dès le lundi 2 septembre. Votre enfant sera pris en charge intégralement, dès son premier jour de scolarité au sein de l'établissement.

Les certificats de scolarité seront donnés à votre enfant dès le jour de sa rentrée scolaire, par le professeur principal.

Objet : une relation cohérente entre « famille » et « école ».

**Chers Parents,
Mesdames, Messieurs,**

Alors que nous nous tournons vers l'année scolaire 2024/2025, il est essentiel de rappeler la valeur que le Campus Provence Verte accorde à l'éducation de chaque élève. Notre établissement est un catalyseur de la réussite personnelle et collective, et nous sommes déterminés à maintenir cette tradition d'excellence.

Avec une équipe pédagogique dévouée et passionnée, nous avons adopté une mission holistique qui englobe l'éducation, l'instruction et la professionnalisation. Notre objectif n'est pas seulement de guider les jeunes vers la réussite académique, mais également de les accompagner dans leur croissance personnelle pour qu'ils deviennent des adultes responsables et épanouis.

Votre rôle en tant que parents est primordial dans ce voyage éducatif. Nous envisageons une collaboration étroite où l'école agit en tant que partenaire, soutenant vos efforts pour élever des individus conscients et engagés. Ensemble, relevons le défi de l'éducation, non seulement pour faire réussir nos jeunes, mais aussi pour les aider à grandir et à s'épanouir en tant qu'adultes responsables.

C'est pourquoi, nous vous demandons de nous faire confiance, car votre enfant qui est « adolescent » progresse pas à pas, peut faire des erreurs, se tromper de chemin, être influencé, ... Bref, les périls peuvent être nombreux et il est de notre devoir d'être vigilant, exigeant et cohérent.

« Agir vite, dans un souci de réussite, et en lien avec les parents »

Alors quelques points de cohérence ...

**Le règlement intérieur est sur notre site internet à compter du 15 juillet 2024 :
[Accueil - Campus Provence Verte \(campus-provence-verte.fr\)](http://campus-provence-verte.fr)**

Nous vous demandons de bien le lire et d'en discuter avec votre enfant. C'est souvent l'occasion de parler de points sensibles : l'absentéisme, la politesse, le respect, la tenue vestimentaire, la drogue, le tabac, ...

Organisation de la semaine :

Le secrétariat de l'établissement est ouvert du lundi 07h45 au vendredi 17h00. L'horaire journalier des cours en classe est généralement : 08h 00 à 12h00 et 13h 30 à 16 h 30 (parfois 16h50) sauf le lundi où la scolarité commence au plus tôt à 8h55. Pour faciliter un week-end prolongé et par le fait même une plus grande présence en famille pour les élèves pensionnaires, nous avons adapté l'emploi du temps pour permettre à un maximum de classes de finir le vendredi à 11h50 avec l'incitation forte de prendre le repas de midi au Lycée. L'établissement accueille chaque année plus de 200 jeunes internes dont l'âge est compris entre 13 et 20 ans.

Pour les classes de 4ème et 3ème, les parents doivent impérativement remplir la fiche « autorisation de sorties ». Pour les autres classes (Seconde, 1ère et Terminale), les parents doivent aussi utiliser la fiche en question, pour notamment interdire à l'élève de sortir de l'établissement.

Plusieurs situations possibles :

- ***l'absence d'un professeur (L'emploi du temps Ecole directe faisant foi) en début ou en fin de journée. L'élève peut sortir de l'établissement si l'autorisation des parents est positive. Dans le cas contraire, une étude surveillée lui sera proposée. Pour les élèves de 4ème et 3ème, nous demandons à un adulte responsable de venir chercher l'enfant au lycée. Nous ne laissons jamais sortir avant 14h55 un élève seul des classes de 4ème et 3ème. Sachez que nous préférons toujours qu'un élève reste dans l'établissement pour s'assurer au minimum de sa sécurité.***
- ***Enfin, les sorties hebdomadaires méridiennes sont organisées pour permettre aux élèves internes et ½ pensionnaires de certaines classes (les plus grands) d'aller en centre ville. Pour les classes de 4ème et de 3ème, aucune sortie n'est autorisée.***
- ***Pour les élèves en classe de terminale et en apprentissage, l'élève (ou l'apprenti) peut se décocher des repas de l'application école directe***

Les emplois du temps hebdomadaires sont consultables sur Ecole Directe. Des codes d'accès vous seront donnés au plus tard fin juillet. Il est très important de vous connecter dès réception des codes (1 espace élève ; 1 espace par parent).

Il reste entendu que la responsabilité de l'Etablissement est dérogée de l'heure prévue de départ à l'heure de retour de l'élève.

Les classes et les matériels

Chaque élève appartient à une classe. Chaque classe est affectée à une salle. Ceci permet notamment de fournir un maximum de repères stables pour les jeunes.

En ce qui concerne le matériel scolaire, les livres seront prêtés aux élèves par le Lycée et devront être couverts et respectés. Une vérification sur l'état des livres sera effectuée en milieu d'année. En fin d'année scolaire (mai/juin), les livres devront être rendus au pôle « Ressources », auprès de Madame Claire GUILLOU, documentaliste. Les livres non rendus seront facturés à la famille.

Certains matériels professionnels seront fournis à l'élève pour la durée de sa formation. En classes de 4^{ème} et 3^{ème}, tous les cahiers et manuels scolaires seront fournis par l'établissement.

Enfin, des livres numériques seront fournis aux élèves des classes de seconde (générale, technologique et professionnelle), ainsi qu'en classes de 1ère. Ces livres seront fournis par la Conseil Régional, fin septembre 2024.

Les assurances.

Les élèves sont assurés obligatoirement à la Mutualité Sociale Agricole du Var à Draguignan pour les accidents du travail et aux Assurances Mutuelles Agricoles pour la responsabilité civile « spéciale établissement agricole ».

La santé des élèves.

Les Familles doivent prévenir le Lycée des traitements médicaux en cours ou des situations à risques. Les médicaments doivent être déposés au bureau du Responsable de vie scolaire, notamment pour les élèves asthmatiques ou souffrant d'allergies. En cas d'accident survenant au lycée et si il y a impossibilité de joindre les parents, l'élève est conduit impérativement à l'Hôpital de Brignoles.

Enfin, lorsqu'un élève est malade, les parents doivent récupérer leur enfant le plus rapidement possible.

Sachez que le lycée dispose d'une infirmière à temps plein et d'une Maison de Santé et de l'Accompagnement, avec plusieurs professionnels : Psychologue, Orthophoniste, Graphothérapeute, Educatrice spécialisée, sophrologue, ... Les coordonnées de ces professionnels sont sur le site internet de l'établissement.

Communication et Espace Numérique de Travail

Carte Magnétique : Chaque élève disposera d'une carte magnétique personnelle indispensable pour accéder aux différentes infrastructures du Campus, y compris le restaurant scolaire. Cette carte servira également à effectuer des achats au Food Truck. Pour plus de commodité, vous avez la possibilité de recharger la carte via Ecole Directe. Nous vous prions de limiter l'usage d'argent liquide par les élèves.

Communication avec l'établissement : Les parents sont invités à communiquer avec l'établissement via l'adresse e-mail parentsduleap.st-maximin@cneap.fr pour les absences, retards et la vie scolaire de votre enfant ; accueil.st-maximin@cneap.fr pour tout ce qui est administratif.

Espace Numérique de Travail : Nous offrons aux parents un accès exclusif à l'Espace Numérique de Travail 'Ecole Directe'. Cet espace permet de consulter les notes, les emplois du temps, les sanctions disciplinaires, les retards, les absences, ainsi que le cahier de textes numérique et diverses ressources pédagogiques, telles que les cours numérisés.

Un courrier contenant les codes d'accès à cet espace sera distribué à toutes les familles au mois de septembre.

Assiduité et ponctualité

La lutte contre l'absentéisme représente une priorité pour notre établissement. Votre enfant ne peut pas réussir s'il n'est pas totalement assidu dans le cadre de sa scolarité. Cet apprentissage constitue les « premiers pas » vers le monde de l'emploi qui est très exigeant sur ce point particulier.

C'est dans ce cadre que nous renforcerons, comme chaque année, à compter 1 septembre 2024 les procédures de gestion des absences des élèves au sein de l'établissement avec deux axes forts :

- Prévenir par SMS les parents le plus rapidement possible, dans les deux heures après la rentrée en classe.

- Informer les parents de façon systématique lorsque le niveau d'absentéisme est fort.

En cas d'absence ou si l'élève ne peut regagner le Lycée, les parents doivent prévenir par mail la vie scolaire dès la première heure d'absence. Toute absence doit être justifiée par écrit. Tous les parents doivent pouvoir être joints par téléphone chaque jour de la semaine. (Au moins 2 numéros de téléphone).

Par ailleurs, il est important que vous puissiez noter que les formations évaluées par le biais des CCF (contrôles en cours de formation) nécessitent la présence des élèves aux évaluations en question. Les élèves absents aux épreuves dites certificatives (CCF) doivent obligatoirement être justifiées par un certificat médical d'un médecin dans les 48h, faute de quoi la note attribuée au

CCF sera égal à un '0/20', selon les prescriptions du Ministère de l'Agriculture. Nous vous rappelons que les épreuves « CCF » sont des épreuves officielles qui comptent pour l'obtention de l'examen final.

Pendant la période des vacances, congés ou week-end, le Lycée est fermé et ne peut garder des élèves.

Retenez bien ...

- La présence à tous les cours est obligatoire.
- Tout retard ou absence doit avoir un motif sérieux.
- Un grand principe : chaque élève doit impérativement faire valider une absence avant de regagner sa salle de classe par le bureau de la vie scolaire.
- Les élèves dispensés d'E.P.S. ou de travaux pratiques doivent demeurer au lycée pendant les cours d'E.P.S. ou de TP.

Les absences répétées ou avec des motifs non valables entraînent des sanctions jusqu'à une non-présentation à l'examen. En tout état de cause, l'élève doit se remettre à jour des travaux effectués pendant son absence. Les absences sont inscrites au dossier de l'élève et déclarées aux administrations. Pour rattraper les cours, l'élève peut se connecter sur l'espace numérique de travail.

En cas de maladie, le certificat médical est obligatoire et doit être remis au bureau de la vie scolaire dans les 2 jours qui suivent le début de l'arrêt maladie.

A la suite de 5 retards successifs non justifiés, l'élève sera retenu le vendredi après midi pour rattraper le temps perdu.

Enfin, il faut que vous sachiez que 5 ½ journées d'absences injustifiées au cours d'un trimestre, entraînent une mise en garde « Absences ». Cette sanction ne permet plus à un élève de bénéficier d'encouragements, voire de félicitations.

Travail et comportement.

Un bulletin avec appréciations est envoyé chaque trimestre (ou semestre) aux parents via Ecole Directe. Si les deux parents n'habitent pas sur les mêmes lieux, il suffit de nous communiquer les adresses mails de chacun.

La famille peut demander un rendez-vous avec un enseignant en utilisant Ecole Directe.

Nous demandons à tous les élèves de faire preuve d'un comportement respectueux vis-à-vis de leurs enseignants et éducateurs. La politesse (le bonjour, merci, au revoir, s'il vous plait, ...), se lever quand un adulte entre dans une classe, une tenue non provocante ou choquante, ... bref, un bien être individuel et collectif.

Cette année, nous veillerons particulièrement aux comportements de certains couples de jeunes, qui doivent comprendre qu'une relation « affective » nécessite un comportement adapté dans un établissement scolaire.

Les stages en entreprise.

Les stages font partie de la formation de l'élève et sont obligatoires. La rédaction d'un rapport remis au professeur, est soumise à une correction. Les notes de rapport (oral et écrit) sont affectées d'un coefficient dans l'appréciation trimestrielle.

Il n'est pas autorisé de faire son stage sur l'exploitation familiale. Les stages doivent si possible s'effectuer dans des entreprises ou collectivités différentes.

Le lycée possède une liste de lieux de stages sur le VAR et dans d'autres départements. Il est conseillé aux élèves, non seulement de multiplier les lieux de stage au cours de leur scolarité, mais aussi d'essayer de faire des stages dans d'autres régions de France. Le but des stages étant de faire découvrir le plus de choses possibles à l'élève, de continuer à l'instruire, de susciter sa

curiosité et de l'enrichir.

Une préparation des stages (explications, organisation, rédaction du rapport) a lieu en cours avec le professeur, responsable des stages, et en liaison avec les Maîtres de stage et les familles. La rédaction du rapport de stage fait l'objet d'une méthodologie particulière et à respecter le plus précisément possible, dans les délais préétablis.

La tenue vestimentaire : une nouveauté !

La tenue vestimentaire sera adaptée aux exigences de la vie collective, aux nécessités des différents enseignements et conforme aux règles de sécurité.

- *En EPS, chaque élève doit être muni d'une tenue adéquate (maillot, short, chaussures, survêtement).*
- *En TP de laboratoire, le port de la blouse est obligatoire.*
- *En TP de physique et de biologie, la blouse est obligatoire dans toutes les classes.*
- *En TP « pôle cuisine et santé », une tenue de travail adéquate est demandée (blouse, torchon, sabots et gants anti chaleur). Par ailleurs, il est exigé de chaque élève une hygiène exemplaire et notamment de ne pas posséder des ongles vernis et longs dans le cadre des travaux pratiques.*
- *En TP sur l'exploitation pédagogique, une tenue de travail correcte (combinaison ou équivalent et chaussures) est recommandée pour garder propre la tenue scolaire.*

Le lycée n'est pas responsable des détériorations de vêtement lors des séances de travaux pratiques (TP), ainsi que de vols d'affaires personnelles.

Cette année, l'établissement expérimente la mise en place d'une tenue vestimentaire scolaire. Pourquoi ?

La mise en place d'une tenue vestimentaire scolaire, avec un polo (lorsque que le temps est agréable) et un sweat (lorsque le froid arrive), présente plusieurs avantages significatifs :

- *Égalité et Cohésion Sociale : L'uniforme scolaire favorise l'égalité entre les élèves en réduisant les différences socio-économiques. Il permet de créer un sentiment d'appartenance à la communauté scolaire et renforce l'identité de l'école.*
- *Concentration sur l'Éducation : En éliminant les distractions liées à la mode et aux marques, les élèves peuvent se concentrer davantage sur leurs études plutôt que sur les apparences.*
- *Discipline et Ordre : L'uniforme instaure une atmosphère de discipline et d'ordre dans l'établissement, avec des règles vestimentaires claires pour tous les élèves.*
- *Sécurité : Il facilite l'identification des élèves, ce qui est particulièrement utile lors des sorties scolaires ou pour repérer des intrus dans l'établissement.*
- *Préparation pour la Vie Professionnelle : Porter un uniforme prépare les élèves à respecter des codes vestimentaires spécifiques dans leur future vie professionnelle.*
- *Et enfin, c'est aussi un moyen de lutter contre le harcèlement scolaire, dont la source peut venir de la tenue vestimentaire.*

Nous informons les familles que l'acquisition de deux catégories de vêtements sera nécessaire. Ces articles seront disponibles sur un site web dont nous communiquerons l'adresse prochainement. L'ensemble, composé de 5 polos et 2 sweats, sera proposé à un tarif avantageux, inférieur à 100 euros. De plus, la livraison pourra être effectuée directement au sein de l'établissement. Soucieux de notre responsabilité sociétale, nous avons choisi des vêtements fabriqués à partir de coton recyclé. Il est attendu que les élèves portent ces tenues dès leur arrivée au lycée, qu'ils soient externes ou demi-pensionnaires. Les internes auront la liberté de porter leurs vêtements personnels après 17h en soirée.

Un danger : les téléphones portables avec vidéos ou photographies

Les téléphones portables peuvent être considérés comme des outils de communication permettant de favoriser le lien entre les parents et les enfants. C'est pourquoi, il est peu recommandé au sein de l'établissement d'apporter des téléphones portables trop onéreux. Des dérives croissantes poussent l'établissement, dans le cadre de la prévention, d'adopter cette nouvelle règle. L'objectif n'est pas de limiter les progrès technologiques mais de se prémunir de certains comportements

inacceptables dans une société où chacun possède le droit au respect de son intimité. Dans la situation d'une transgression de cette règle, le Lycée se réserve le droit de confisquer temporairement le téléphone portable et de le remettre en main propre aux parents.

Pour garantir un environnement propice à l'apprentissage pour les élèves de 4ème et 3ème, ainsi que pour tout élève du lycée rencontrant des difficultés (mauvais usage du téléphone), nous mettrons en place l'utilisation de la Yondr Pouch. Cette pochette verrouillable est spécialement conçue pour maintenir des espaces libres de toute distraction téléphonique. Le fonctionnement est simple et sécurisé :

- **À l'arrivée au lycée, l'élève place son téléphone dans la pochette Yondr à l'entrée de l'établissement, marquant ainsi son entrée dans un espace sans téléphone.**
- **Verrouillage automatique : Dès que l'élève pénètre dans l'enceinte du lycée, la pochette se verrouille de manière automatique, assurant ainsi que le téléphone ne puisse être utilisé.**
- **Toujours sur soi : Bien que verrouillé, le téléphone reste en possession de l'élève qui peut le transporter avec lui sans accès à son contenu.**
- **Accès facile en dehors du lycée : Pour déverrouiller la pochette et accéder à son téléphone, l'élève doit simplement se rendre hors de la zone sans téléphone et placer sa pochette sur un socle de déverrouillage prévu à cet effet.**

Politique d'Utilisation des Téléphones Portables à l'École :

Pour les élèves de 4ème et 3ème :

L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite durant les heures scolaires, de 8h00 à 16h30.

Après les cours, l'usage des téléphones est toléré pour les élèves internes, de 16h30 à 21h00. Les parents peuvent appeler leur enfant.

Pour les élèves de Secondes, Premières et Terminales :

L'utilisation des téléphones est permise uniquement dans la cour de l'école et au foyer des élèves.

Il est impératif que les téléphones soient éteints pendant les heures de cours et les sorties éducatives encadrées par un enseignant.

En cas de non-respect de ces règles :

Tout téléphone utilisé de manière inappropriée sera confisqué.

Alternativement, l'appareil pourra être placé dans une pochette Yondr pour en empêcher l'usage au sein de l'établissement.

Des points de fortes vigilances.

Pour notamment les élèves de l'internat et pour des raisons évidentes de bon fonctionnement, de sécurité, d'hygiène, le non-respect des interdictions suivantes peut entraîner l'exclusion de l'internat ou de l'établissement.

- **La détention et la consommation d'alcool et de produits illicites.**
- **Pour attirer l'attention des élèves afin de les prévenir les risques encourus par le commerce et la consommation de produits illicites, l'établissement organise une prévention, soit dans le cadre des programmes officiels, soit par des interventions ponctuelles de spécialistes. Après la phase de prévention, les élèves savent que l'établissement se doit d'informer systématiquement les services de gendarmerie des faits constatés ou entendus et peut demander la participation des services de police et de justice. Dans la situation de détention de cannabis, le Procureur de la République sera systématiquement alerté. Les familles sont toujours avisées préalablement afin de travailler avec elles et de renforcer les procédures de prévention et l'accompagnement des élèves.**
- **la présence des garçons à l'étage des filles et vice-versa, ainsi que de monter à l'internat sans autorisation préalable,**
- **le déclenchement intempestif des systèmes d'alarme,**
- **l'obturation, même momentanée, des systèmes de sécurité,**
- **la consommation de tabac,**
- **la dégradation des lieux et du matériel.**
- **le non respect de ses camarades et du personnel d'encadrement.**

L'alimentation : un enjeu et de fortes convictions.

Et enfin, nous avons la chance de profiter d'un restaurant scolaire, qui propose de la diversité alimentaire, des denrées locales, « Bio » pour partie, et aussi avec des produits alimentaires issus de l'exploitation pédagogique. Nous ne supportons plus le gaspillage. La lutte contre les déchets alimentaires sera active, avec des sanctions possibles. Je prends ce que je peux manger, et je ne jette rien. Bref, des assiettes vides en fin de service de repas. En France, nous jetons 30% de nourriture à la poubelle. Est-ce normal ? La réponse est non.

La Pastorale scolaire.

La pastorale scolaire du Campus Provence Verte est une composante essentielle de l'éducation proposée par l'établissement. Elle vise à accompagner chaque jeune dans son développement personnel, en s'appuyant sur des valeurs chrétiennes fondamentales. Voici quelques points clés du programme pastoral :

- *L'amour : Encourager le partage, l'entraide, la bonté, la collaboration, l'amitié et le pardon.*
- *L'espérance : Promouvoir la croyance que le bonheur est possible pour tous en œuvrant avec Dieu.*
- *Le respect : Respecter la Création dans son intégralité, y compris le respect de l'humain et de la nature.*
- *La joie et l'émerveillement : Célébrer le miracle de la vie, cultiver le goût de vivre et le transmettre.*
- *La justice : Traiter chacun sans préjugés, comme le Christ l'a fait.*
- *La paix : Respecter les différences et la diversité, promouvoir le pardon et la réconciliation.*

Des heures de pastorale sont intégrées dans l'emploi du temps des élèves, tant au collège qu'au lycée, et la préparation aux sacrements est également proposée au sein de l'établissement.

En conclusion ...

Il est évident que notre établissement est profondément engagé dans une démarche éducative qui prend en compte les intérêts des familles, le bien-être des élèves, ainsi que les attentes des professionnels qui recrutent nos jeunes diplômés. Loin d'être un espace de laisser-aller, notre école s'efforce de créer un environnement propice à l'épanouissement et à l'autonomie, tout en veillant à instaurer un système éducatif fondé sur la confiance mutuelle. Cette confiance, loin d'être une naïveté de la part des éducateurs, doit être partagée et méritée.

Nous espérons que cette lettre vous aura éclairés sur notre détermination à collaborer étroitement avec vous afin de déployer tous les moyens nécessaires à la réussite de vos enfants. Cet engagement est le moteur qui anime chaque membre du personnel de notre lycée.

Nous comptons sur votre soutien actif et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Veuillez recevoir, chers parents, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Directeur
Christian BRAYER



Lycée Privé Provence Verte
LEAP "La Main Verte"
Circuit du Progrès
RUE DE MAISON LA VIEILLE
13124 LA SÈZE (F) 04 91 50 73 01
www.lycee-provence-verte.fr
Site créé avec le logiciel Cléopâtre